



Madame, Monsieur,

À compter du lundi 4 octobre, le protocole passe au niveau 1 sur les 4 possibles.
De ce fait, les enfants de primaire vont enfin pouvoir enlever le masque et de nouveau jouer ensemble.

Nous reprendrons donc les horaires habituels mais en gardant malgré tout les gestes barrières (notamment le lavage des mains).

2 entrées seront utilisées :

Pour les fratries avec des enfants en maternelle, et les enfants dont **le nom de famille commence par A jusqu'à J**, l'entrée se fera par le portail principal, **Bd Charles de Gaulle**.

Pour les familles sans enfant en maternelle et **dont le nom de famille commence par K jusqu'à Z**, l'entrée se fera **rue de Lattre de Tassigny**.

En maternelle, nous demanderons à chaque parent de laver les mains de leur enfant avant de le déposer en classe.

En primaire, chaque enseignant veillera au lavage des mains tout au long de la journée.

Voici les horaires :

En maternelle

PSA Mme Mimeret	Accueil en classe entre 8h35 et 8h50.	Entrée par les sanitaires au milieu du bâtiment	Sortie à 16h30 en classe
PS B Mmes Maroc et Le Lann			
PS2/MS Mme Saillé	Accueil dans la grande salle de motricité entre 8h35 et 8h45.	Entrée par la porte blanche quand Mme Saillé l'ouvre. Interdiction de rentrer dans la grande salle de motricité avant.	Sortie à 12h et 16h30 dans la grande salle de motricité.
MS/GS A Mme Huguen et Mme Kervinio	8H35-8h45	Accueil dans le préau des maternelles	Sortie à 12h dans le préau maternelle et 16h30 dans le préau des maternelles
MS/GS B Mme Kermarrec	8H35-8h45	Accueil dans la classe	Sortie à 12h dans le préau maternelle et 16h30 dans le préau des maternelles
MS/GS C Mme Troadec	8H35-8h45	Accueil dans la classe en entrant par la porte de la cour près du portail jaune.	Sortie à 12h dans le préau maternelle et 16h30 dans la grande salle de motricité

En primaire :

Classes	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi	Lieu d'entrée et de sortie	Récréations
CP Mme Catherine Berthou	8h45-12h	13h30-16h30	Bd Charles de Gaulle (enfants avec un nom de famille de A à J + fratries avec enfants en maternelle) ou Rue Maréchal de Lattre de Tassigny (enfants avec un nom de famille de K à Z)	10h30-10h45 / 15h-15h15
CP/CE1 A Mme Emmanuelle Gendrot				10h30-10h45/ 15h-15h15
CP/CE1 B Mme Nadège Lalande				10h30-10h45/ 15h-15h15
CE1/CE2 A Mme Mylène Roignant				10h30-10h45 / 15h-15h15
CE1/CE2 B. M.Emmanuel MARTIN				10h30-10h45/ 15h-15h15
CE2 Mme Laurence GIRARD				10h15-10h30/ 15h-15h15
CM1 Mmes Laurence POISSON et Cécilia REBOURS				10h15-10h30/ 15h15-15h30
CM1/CM2 Mmes Catherine APPÉRÉ et Héloïse KERVINIO				10h15-10h30 / 15h15-15h30
CM2 Mme Marie-Laure CROGUENNEC				10h15-10h30/ 15h15-15h30

Ouverture des portails :

Les portails s'ouvriront automatiquement à partir de 8h15 le matin et 13h15 l'après-midi ; l'entrée sera donc possible à partir de cette heure-là, sans avoir à sonner.

Pour aller en garderie avant ces heures-là, merci de sonner au visiophone, comme habituellement.

Cantine :

Pour la cantine, les enfants n'auront plus besoin d'apporter une gourde.

Ils peuvent cependant toujours en avoir une dans leur cartable pour boire en journée. (Attention de bien fermer les gourdes pour éviter les incidents dans les cartables).

Garderie :

Les enfants pourront de nouveau être ensemble sur les tables (pour le goûter, pour jouer ou pour travailler) et dans la cour.

Sorties en primaire :

Les enfants ne peuvent pas sortir de l'école tant qu'il n'y a pas un enseignant au portail.

Ils doivent attendre à l'endroit que nous leur aurons indiqué, même s'ils voient leurs parents.

L'enseignant doit contrôler chaque enfant avant leur sortie, pour leur sécurité.

Si les enfants ont un badge, ils pourront sortir seuls.

S'ils n'en ont pas, un parent devra venir jusqu'au portail et se signaler pour que l'enfant soit autorisé à le rejoindre.

Le port du masque reste obligatoire pour les adultes en intérieur.

En extérieur, le masque est obligatoire dans le cas des regroupements, donc au niveau des portails et dans les files d'attente.

ATTENTION :

En cas de changement du niveau dans le protocole de l'Éducation Nationale, en cours d'année, l'organisation en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre pourra être remise en place.